



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, 5 février 2013
N° 331

Installation du Conseil National de l'Industrie

Le Ministre du Redressement productif, Arnaud MONTEBOURG, en présence de M. Michel SAPIN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social, de Mme Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de M. Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de M. Thierry REPENTIN, Ministre délégué chargé de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage et de M. Guillaume GAROT, Ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire, a installé, ce jour, le Conseil National de l'Industrie (CNI).

Conformément aux décisions du Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, la Conférence Nationale de l'Industrie devient le Conseil National de l'Industrie avec l'objectif de promouvoir des pactes entre les industries qui dépendent les unes des autres.

Véritable Parlement de l'industrie, le CNI réunit sous la présidence du Premier Ministre les industriels et les organisations syndicales autour de l'Etat. Il structure ses travaux par filière, pour déterminer les actions spécifiques concrètes qui renforcent chaque industrie dans la compétition mondiale.

Le CNI intègre de nouveaux partenaires : artisanat, chambres de Commerces et d'Industrie, représentants des collectivités territoriales ou d'organisations syndicales. Ses missions sont élargies : une nouvelle filière sera mise en place avant l'été qui concerne les industries et de premières transformations dont l'acier et l'aluminium. Un groupe de travail sur les aides publiques et leur efficacité est mis en place au sein du CNI. Il sera piloté par M. Philippe JURGENSEN, inspecteur général des finances. Trois autres groupes vont être créés à la demande des membres du CNI : un groupe sur le financement, un groupe Europe et un groupe consacré à l'énergie facteur de compétitivité pour l'industrie.

Le Ministre du Redressement productif a demandé au CNI de porter la voix des industriels sur des sujets à fort enjeu comme la transition énergétique, par exemple.

Le CNI devient le lieu de mise en mouvement des filières. Des contrats de filière, qui privilégient le donnant-donnant, des engagements réciproques des industriels et de l'Etat, sont élaborés puis discutés dans les Comités Stratégiques de Filière du CNI. Leur mise en œuvre appartient à ceux qui se sont engagés.

C'est une démarche d'ores et déjà engagée et tous les contrats de filières seront validés avant le mois de juin. A titre d'exemple, pour le ferroviaire, l'Etat s'est engagé sur un volume important de commande publique ; en contrepartie, les industriels développeront une nouvelle génération de TGV plus compétitifs avant 2018. Pour l'automobile, l'Etat a mis en oeuvre un bonus-malus pour favoriser le véhicule bas carbone et le véhicule électrique ; en contrepartie les constructeurs et les équipementiers relèvent le défi technologique du véhicule à 2l/100 kms. La même mobilisation et la même ambition conduiront toutes les filières dans les prochains mois dans cette même démarche. Tout le gouvernement est mobilisé et la présence de nombreux ministres pour l'installation du CNI en témoigne.

Le Ministre du Redressement productif a rappelé l'ambition industrielle de la France. A court terme, il s'agit de la mobilisation de toutes les industries qui dépendent les unes des autres pour qu'elles se renforcent collectivement dans la compétition mondiale. C'est la stratégie de filière mise en place qui se traduit par l'installation du nouveau CNI.

Au-delà, Arnaud MONTEBOURG a rappelé le souhait du gouvernement de construire une nouvelle politique industrielle avec un Etat qui fait des choix, fixe des caps technologiques pour répondre aux besoins nouveaux des Français. Des grands programmes industriels qui vont changer le visage de la France d'ici 2020.

A plus long terme, le Ministre du Redressement productif souhaite que les technologies essentielles pour l'industrie française d'après demain soient sélectionnées. C'est la stratégie d'innovation de rupture sur laquelle le gouvernement s'engage.

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13

Marianne ZALC-MULLER

Sandra-Andrea RENARD

Organisation du CNI

1

Conseil National de l'Industrie

Bureau

Comités Stratégiques de
Filière

Construction aéronautique
Construction automobile
Biens de consommation
Chimie et matériaux
Construction ferroviaire
Construction navale
Eco-industries (COSEI)
Industries agroalimentaires
Industries et technologies de santé
Mode et luxe
Nucléaire
Technologies de l'information et de la communication
Industries extractives et première transformation

Sections
thématiques

Simplification
Recherche - innovation
Emploi et compétences
Aides à l'industrie